



Comité national ITIE

Réunion ordinaire N°2-2025 du CN-ITIE

Saly, 25-27 juin 2025

COMPTE RENDU DE LA REUNION CN-ITIE

(N°2/2025 – 25-27 Juin 2025)

Activité : Réunion statutaire	Lieu : SALY	
Date : 25 au 27 juin 2025	Début :	Fin :
<p><u>L'ordre du jour proposé :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture par le Président du CN-ITIE 2. Présentation du feed-back du Secrétariat international sur les formulaires de Validation 3. Points critiques de la Validation <ul style="list-style-type: none"> ○ Audit des coûts des projets ○ Divulgation des conditions de prêts ○ Supervision du protocole de la société civile (Rapport Civicus) ○ Lutte contre la corruption (OFNAC et CENTIF) <p>Échanges/Discussions</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Présentation et Validation <ul style="list-style-type: none"> ○ Étude sur les Conditions d'octroi ○ Étude d'impacts de la mise en œuvre ITIE <p>Échanges/Discussions</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Validation des notes d'analyse du GMP <ul style="list-style-type: none"> ○ Données sur l'emploi ; ○ Fiscalité environnementale ; ○ Analyse des redressements fiscaux ; ○ Discussions sur les exonérations fiscales dans le secteur extractif ; et ○ Note sur l'état d'exécution des fonds miniers. 6. Validation de la note de situation (Conflit GCO-Diogo) 7. Discussions Contentieux Etat & Woodside 8. Discussions Résumé Rapport EMAPE (ANSD) 9. Discussions Directives Présidentielles 10. Projet de décret RBE 11. Pour ADOPTION les Comptes rendus n°1 et n°2 des réunions statutaires 12. Pour compte-rendu et Validation 		

- Prochaine étape du dossier de validation
- Rapport de Cadrage ITIE 2024
- Restitution des sessions Intra-Collèges (Administration, Secteur privé, OSC).
- Version finale des formulaires de Validation 2025

Liste de présence jointe

Mercredi 25 juin 2025

1. Séance d'ouverture

La séance a été ouverte par les interventions successives du Président de la Commission Validation et du Président du CN-ITIE. Tous deux ont insisté, sur l'importance stratégique de cette session dans un contexte de préparation active à la validation du Sénégal.

Le Président du CN-ITIE a rappelé que l'atteinte d'un niveau satisfaisant dans l'évaluation de la performance par le Secrétariat international de l'ITIE ne relève pas uniquement du Secrétariat permanent, mais constitue un effort collectif qui engage l'ensemble des parties prenantes. Il a encouragé chaque collègue à prendre pleinement sa part dans le processus, tant au niveau technique que politique.

Le Président de la Commission Validation, quant à lui, a mis en avant la nécessité de diligenter les instances afin de déposer un dossier de validation satisfaisant. Il a remercié l'ensemble des 03 collèges pour leur engagement sans faille. Il a également rappelé ce qui était attendu de cette session.

2. Présentation du feedback du Secrétariat international (Responsable Communication et Relations Publiques)

Elle a été consacrée à la restitution détaillée des retours du Secrétariat international de l'ITIE, concernant les formulaires de validation soumis par le CN-ITIE.

Les participants ont noté avec satisfaction que certains efforts du Sénégal ont été salués, notamment en ce qui concerne la transparence sur les paiements des entreprises et la

Points
de discussion

divulgaration des contrats. Toutefois, certaines recommandations ont également été émises suite aux observations notées sur certains formulaires.

Ces éléments ont donné lieu à des échanges nourris entre les participants. Il a été convenu que la mise en œuvre des recommandations sera effectuée par chaque responsable désigné dans le tableau de répartition des tâches proposées, afin de garantir un suivi coordonné et une remontée fluide des informations.

3. Discussion approfondie sur les points critiques de la validation (Responsables des Affaires Juridiques)

La session s'est poursuivie avec une série de débats interactifs et techniques autour des thématiques jugées sensibles pour la validation.

a) Audit des coûts des projets extractifs

Plusieurs intervenants ont souligné l'absence d'un référentiel commun d'audit des coûts, ce qui fragilise la crédibilité des données produites. Il a été recommandé de construire, de manière participative, une méthodologie standardisée intégrant les points de vue du MEFP, de la DGID et de la DGCPT. L'objectif est d'assurer à la fois la transparence et la comparabilité des coûts déclarés par les entreprises.

b) Divulgaration des conditions de prêts

La question des financements accordés à PETROSEN a été abordée avec sérieux. L'opacité sur certaines conventions de prêt a été jugée préoccupante. Il a été demandé à ce que PETROSEN établisse une note explicative sur les conditions du prêt octroyé à FORTESA.

Une mise à jour systématique du tableau de suivi des engagements extractifs, disponible sur le portail ITIE, a été proposée comme solution concrète.

c) Supervision du protocole de la société civile (Rapport Civicus)

Suite à la publication du rapport CIVICUS publié en mars 2024 par le CIVICUS Monitor, intitulé « Aperçu des restrictions récentes aux libertés civiles – Sénégal », il est apparu nécessaire au GMP d'aborder une discussion sur la mise en œuvre du protocole de la société civile. Jusque-là, très peu d'échanges ont abordé cette thématique en ce que l'espace civique au Sénégal ne connaissait que quelques rares restrictions. Cependant, les derniers événements

politiques ont profondément menacé l'exercice du droit à la liberté d'expression, conduisant ainsi à un rétrécissement de l'espace civique entre 2021 et début 2024. Le GMP dans sa majorité a fait observer que ledit rapport s'inscrit dans un contexte pré-électoral tendu, marqué par :

- ✓ Le report de l'élection présidentielle initialement prévue en février 2024,
- ✓ Les manifestations réprimées ayant conduit à des morts, des blessés, et de nombreuses arrestations,
- ✓ Une détérioration de l'espace civique (liberté d'expression, liberté de la presse, droit de manifestation).

Le GMP soutient ainsi qu'aucune restriction importante n'a été imposée aux organisations de la société civile qui s'activent dans la gouvernance des ressources naturelles. Les organisations de la société civile représentées dans le GMP ont à ce propos adopté une de position visant à clarifier leur position sur cette question. <https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Note-de-position-de-la-societee-civile-mem-bre-du-GMP-CIVISCUS--rev-PFD-et-GDD-.pdf>

d) Lutte contre la corruption

Enfin, la nécessité de renforcer la transparence, et suivant les exigences portant sur la lutte anti-corruption, il a été proposé d'intégrer comme membre observateur au sein du GMP, de l'OFNAC et du CENTIF.

La collaboration entre le CN-ITIE et les institutions de contrôle comme l'OFNAC et la CENTIF a été jugée prioritaire. Cette décision découle d'une activité organisée par le CN-ITIE, en partenariat avec NRGi dans le cadre du programme USAID TRACES : <https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Rapport-Sessions-Lutte-contre-la-corruption-du-22-au-25-avril-2024.pdf>

4. Présentation et validation des études ITIE

L'après-midi a été consacrée à l'analyse et à la validation de deux études stratégiques dans le cadre du processus de mise en œuvre ITIE.

Étude 1 : Conditions d'octroi des titres miniers et pétroliers cellule juridique du ST-ITIE

Cette étude, bien accueillie, a mis en lumière les enjeux d'équité, de transparence et de

redevabilité dans les procédures d'attribution des titres. Elle relève que plus de 90% des dossiers de analysés dans le secteur minier présentent des manquements de nature à remettre en cause leur conformité aux dispositions légales et réglementaires. L'étude a en outre propose des recommandations dont les plus saillantes sont : l'amélioration du système d'archivage des titres miniers et pétroliers, la mise à jour du cadastre minier, l'application stricte du manuel de procédures, etc. A la suite de cette présentation, le directeur général des mines a confirmé les tendances en soutenant que l'audit du cadastre minier entrepris par le ministère a abouti quasiment aux mêmes résultats. Le GMP a, à l'unanimité validé les résultats, sous réserves d'intégrer les différentes recommandations formulées par les membres.

Étude 2 : Évaluation des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal
 Cette étude a suscité un vif intérêt. Elle documente les effets de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles entre 2021 et 2024. L'approche méthodologique mixte (entretiens, questionnaires, revue documentaire) a permis d'identifier six impacts majeurs, parmi lesquels :

- l'accroissement de la transparence,
- l'amélioration du cadre juridique,
- la promotion du débat public,
- la qualité du *reporting*,
- la participation communautaire,
- et le renforcement de la planification locale.

Cependant, les participants ont formulé deux principales recommandations :

1. intégrer des indicateurs plus opérationnels, notamment sur les effets concrets de la redevabilité ; et
2. produire une fiche de vulgarisation accessible aux parlementaires, collectivités et jeunes.

Les deux études ont été validées sous réserve des ajustements évoqués.

Jeudi 26 juin 2025

5. Validation des notes d'analyse

Les travaux ont démarré avec un point de suivi des documents à collecter dans le cadre de la validation. Tous les groupes ont donné leur feedback sur l'état d'avancement des points à finaliser avant la fin de la réunion du groupe multipartite.

Les présentations sur les points inscrits à l'agenda ont démarré à la suite de ce point.

1) Données sur l'emploi

Cette présentation a été faite par Mme Khadidiatou KA AGNE du Ministère du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions. Elle a indiqué que le Ministère publie chaque année le Rapport annuel des Statistiques du Travail (RAST).

A ce titre, toutes les statistiques se rapportant au secteur extractif sont classées dans la branche « activités extractives ». Elle a signalé les écarts entre les données des entreprises du périmètre ITIE 2023 et les données du Ministère. À cet effet, il est prévu la mise à contribution des inspections du Travail et de la Sécurité sociale pour la collecte et le traitement de toutes les données utiles et la publication de bulletins semestriels sur les contrats enregistrés au niveau de la DGTSS en prenant en compte les répartitions selon la qualification et la masse salariale.

Le Président du CN-ITIE a rappelé que le Comité a pris la décision d'intégrer le Ministère du Travail dans le périmètre du Rapport ITIE 2024 pour mieux encadrer les données de l'emploi.

Le GMP a décidé de rédiger une note contributive à l'attention du Ministre pour la prise en charge correcte des préoccupations des travailleurs du secteur extractif dans le cadre de la révision du Code du travail en cours.

2) Fiscalité environnementale

Cette note a été présentée par le Représentant de la Direction de la Réglementation environnementale et du Contrôle (DIREC) du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique, Abdoulaye SY a mentionné que « la fiscalité environnementale s'est progressivement développée dans le cadre de la réforme du Code de l'Environnement (CE) et de l'intégration des principes du développement durable dans les politiques publiques ». Selon lui, la fiscalité environnementale repose sur le principe du « pollueur-payeur » et vise à internaliser les coûts environnementaux qui ne sont pas pris en compte par le marché.

En 2024, l'État a exceptionnellement recouvré plus de 2 milliards FCFA au titre de la taxe sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette taxe trouve son fondement juridique dans le CE, notamment la loi n°2023-15 du 2 août 2023 et ses textes d'application, notamment le décret n°2025-227 du 31 janvier 2025 portant application de certaines dispositions du CE.

Afin d'améliorer le recouvrement de la taxe ICPE, le Comité national envisage plusieurs points d'amélioration :

- Renforcement de la base de données des ICPE : Il est nécessaire de disposer d'un registre national des établissements classés exhaustif, actualisé et géolocalisé des ICPE sur l'ensemble du territoire national ;

- Digitalisation du processus de déclaration et de paiement : la mise en place d'une plateforme numérique pour la déclaration, le calcul automatisé et le paiement en ligne de la taxe ICPE permettrait de réduire les retards, d'améliorer la traçabilité des paiements et de renforcer la transparence du système ;
- Renforcement de la collaboration entre administrations : le croisement des données entre la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, la DIREC, les collectivités territoriales et les services techniques permettrait d'élargir l'assiette fiscale, de lutter contre la fraude et de mieux mutualiser les efforts de recouvrement.

Le Sénégal pourrait non seulement accroître significativement le taux de recouvrement de la taxe ICPE, mais également renforcer l'efficacité globale de sa politique environnementale et accélérer la transition vers un modèle de développement plus durable.

A la considération de ces éléments, le CN-ITIE a décidé d'adopter cette note concernant la fiscalité environnementale.

3) Analyse des redressements fiscaux

La note sur les redressements fiscaux a été faite par le Contrôleur Interne du Secrétariat Technique, Madame Mariama Dieng Konté. La présente note d'analyse retrace l'évolution des redressements fiscaux appliqués aux entreprises du secteur extractif sénégalais au cours de la période 2014–2023. Cette note s'appuie essentiellement sur les données des rapports ITIE du Sénégal, mettant en évidence la nature des redressements opérés et leur contribution aux recettes publiques issues du secteur. Cette analyse a été validée par le GMP.

4. Conflit GCO-Diogo

Monsieur Oumar Fall du Collège de l'Administration (Haut Conseil du Dialogue Social) a fait le point sur le conflit entre l'entreprise Eramet et les communautés de Diogo et Lompoul. Le CN-ITIE accorde un intérêt particulier aux impacts de l'exploitation minière et pétro gazière sur les communautés riveraines des villages de Diogo, Foth, Thiorkhat, et autres.

Le Comité national s'est rendu dans la zone afin de recueillir les préoccupations des communautés, portant essentiellement sur :

- le barème et les méthodes de calculs des impenses et compensations ;
- le fonctionnement et la constitution des comités départementaux ; et

- les procédures associées aux impenses et aux compensations.

En réponse, Eramet a instauré une plateforme de gestion des plaintes et collabore étroitement avec les autorités locales afin d'ajuster les actions en fonction des besoins spécifiques, garantissant ainsi une approche globale et durable.

A la suite de cette visite de terrain, le CN-ITIE a formulé des recommandations. Il s'agit de :

Recommandation n°1 :

Réformer la politique foncière de façon à ce que les attentes des populations et des communautés soient prises en charge dans le cadre de l'octroi des titres miniers.

Recommandation n° 2

Garantir plus d'équité dans la prise en compte du genre dans la fixation des modalités de compensation financière des populations impactées.

Recommandation n° 3

Veiller à ce que la réhabilitation des terres et que leur réattribution à leurs affectataires initiaux soient effectives.

Recommandation n° 4

Réaliser un audit environnemental permettant d'évaluer les impacts occasionnés par les activités extractives de GCO.

Recommandation n° 5

Réactualiser le barème des impenses en tenant compte de la valeur réelle des parcelles désaffectées.

Recommandation n° 6

Veiller à la transparence et à la promotion de la participation effective des communautés durant tout le cycle d'implantation et d'exploitation des entreprises minières.

Recommandation n° 7

Faire respecter toutes les dispositions légales et réglementaires applicables à l'exploration et à l'exploitation des ressources extractives.

Recommandation n° 8

Anticiper sur le respect des conditions de travail et garantir la priorité d'embauche au profit des populations (formation professionnelle).

Recommandation n° 9

Promouvoir la mise en place de mécanismes adaptés de dialogue entre les entreprises extractives et les communes et communautés impactées par l'exploitation des ressources extractives.

Recommandation n° 10

Veiller à ce que ces activités de promotion du développement communautaire (santé, éducation), de la sécurité alimentaire, de l'hygiène, de l'assainissement et de la construction des infrastructures sociales, qui peuvent inscrites comme actions de RSE, soient mises en œuvre dans le respect des dispositions de la Loi n° 2021- 28 du 15 juin 2021 relative à l'économie sociale et solidaire.

A la suite de la visite du CN-ITIE, deux autres réunions, ont été tenues entre l'entreprise et les communautés en vue de renforcer le dialogue entre acteurs et prendre en compte les préoccupations des communautés.

5. ETAT D'EXECUTION DES FONDS DU SECTEUR MINIER

Le Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (CN-ITIE) a examiné les fonds miniers alimentés par une partie des recettes minières, conformément aux dispositions prévues par le Code Minier et ses décrets d'application. Il s'agit du Fonds d'appui et de péréquation aux collectivités territoriales, du Fonds d'appui au développement local et enfin le Fonds

de réhabilitation des sites miniers et de carrières. Le CN-ITIE encourage l'État du Sénégal à un transfert régulier des fonds de péréquation et la mise en œuvre du FADL et celui de la réhabilitation. La note d'analyse a été validée.

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/NOTE-SUR-LEFFECTIVITE-DES-FONDS-MINIERS.pdf>

7. Étude Monographique sur l'orpaillage au Sénégal : cas de la région de Kédougou, 2023

Le Responsable de la Communication et des Relations publiques du CN-ITIE, M. Ibrahima Baldé, a fait le point sur le résumé de l'étude Monographique sur l'orpaillage que l'ANSD a partagé avec le Comité national. Précisant d'emblée que l'étude est toujours en cours de finalisation, il a axé sa présentation sur 2 points, notamment les éléments contextuels et les principaux résultats. L'Étude a relevé que la production aurifère artisanale est de 4,0 tonnes valorisées à 117,6 milliards de FCFA. Non sans indiquer que l'EMOR Kédougou évalue à 13 436 le nombre de personnes s'activant de façon directe dans l'exploitation artisanale de l'or, dont 8 627 dans l'extraction, 2 806 dans le broyage et le concassage et 2 003 dans l'alluvionnaire. En attendant la finalisation de l'étude, il a été recommandé à l'ANSD de préciser dans l'étude la méthodologie utilisée et d'élargir l'étude à d'autres zones riches en ressources naturelles, Kédougou n'étant pas la seule région minière du Sénégal.

8. Projet de décret Registre des Bénéficiaires effectifs (RBE)

Monsieur Mohamadou Moustapha Fall du Ministère de la Justice, membre du Comité national ITIE, a rappelé les objectifs de cette démarche de réforme initiée par les acteurs pour garantir la divulgation du Registre de bénéficiaires effectifs. Conformément à l'exigence 2.5 de la Norme ITIE 2023, le Président du CN-ITIE a informé que le processus est en cours en vue de la promulgation du décret dans les semaines à venir. Toutes les étapes ont été suivies et ont permis la validation du projet de révision du décret.

9. Directives présidentielles

Le Responsable de la Communication et des Relations publiques du CN-ITIE, M. Ibrahima Baldé, est revenu sur les directives données par le Chef de l'État, SEM Bassirou Diomaye Diakhar FAYE. Un

plan de suivi de la mise en œuvre des directives présidentielles est élaboré et a permis de voir que certaines sont en cours de mise en œuvre (la révision du décret sur le Registre du Bénéficiaire Effectif (RBE) pour sa publication. Lien sur le tableau de suivi : <https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Directives-presidentielles-en-Conseil-des-Ministres-1.pdf>

Vendredi 27 juin 2025

10. Pour Adoption : Comptes rendus Réunions statutaires GMP

Après avoir remercié tous les membres du CN-ITIE pour la forte mobilisation, le Président du CN-ITIE, à l'entame de ses propos, soumis aux participants – pour adoption – les comptes rendus suivants qui ont été partagés :

1. Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°1/2025 du CN-ITIE ;
2. Compte-rendu de la Réunion extraordinaire n°1/2025 du CN-ITIE

Les comptes rendus des réunions statutaires ont été adoptés à l'unanimité par les membres présents.

11. Rapport de Cadrage ITIE 2024

La Présidente de la COMACOL, Dr Aissatou SY, a fait une présentation du Rapport de Cadrage ITIE portant sur l'année fiscale 2024. Elle a souligné d'emblée l'évolution du périmètre du Rapport ITIE, notamment le Ministère du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions (MTERI) comme Régies et organismes collecteurs et Société des Mines du Sénégal (SOMISEN), China Road and Bridge Corporation (CRBC) et Compagnie Sahélienne d'Entreprise Granulats sur la liste des sociétés du périmètre de réconciliation nécessitant une déclaration de la part des entités susmentionnées.

A la suite d'un courrier du Ministre des Finances et du Budget n°2300 MFB/CAB/CT/BM du 08 mai 2025, le Comité national ITIE a décidé d'élargir le champ d'analyse du Rapport ITIE 2024 aux dépenses fiscales.

Aussi, les membres du Comité ont convenu de maintenir cette bonne pratique de travailler concomitamment sur le rapport annuel ITIE 2024 et un rapport semestre (1/2025) pour poursuivre les efforts sur la ponctualité de la publication des données.

Points
de discussion

Suite une absence de clarification concernant l'exigence 6.2 relative aux dépenses quasi-budgétaires, le CN-ITIE a décidé de convenir la définition suivante : Une dépense quasi budgétaire englobe les accords par le biais desquels les entreprises d'État engagent des dépenses sociales, tels que le financement de services sociaux, d'infrastructures publiques, de subventions sur les combustibles ou de la dette nationale, et ce, en marge du processus budgétaire national. Le Rapport ITIE 2024 effectuera une analyse plus approfondie sur cette exigence.

Enfin, le GMP a adopté le rapport de cadrage ITIE 2024.

12. Restitution des sessions intra-collèges

Pour renforcer l'efficacité de la mise en œuvre, les collèges sont invités à animer des discussions portant sur divers aspects du processus ITIE. Pour l'animation des collèges, il a été décidé la désignation d'un point focal par collège :

1. Collège de la société civile : Papa Fara Diallo
2. Collège Secteur privé
 - a. Mines : Ababacar FALL
 - b. Hydrocarbures : Mamadou Mar FAYE
3. Collège de l'Administration et Autres Institutions publiques : Lamine Diouf (DCSOM)

Chaque point focal est le référent du collège auprès du ST-ITIE. Il est chargé de coordonner les activités intra-collège et de faciliter la diffusion des informations concernant le collège.

Papa Fara Diallo (Société civile), Ababacar FALL (Secteur privé) et Lamine Diouf (Administration) ont, tour à tour, le point sur les activités de partage initiées par leur collège respectif. Sur ce point, il a été retenu : 1. La tenue de réunion intra-collège tous les trois mois après chaque réunion statutaire du GMP et 2. La création de groupes (WhatsApp) par collège pour poursuivre les efforts de redevabilité auprès des Collèges élargis.

13.Round-up de l'actualité

Marie Mbathio Ndiaye du Collège de la Société civile a fait une présentation sur le round-up de l'actualité conformément aux exigences 1.4, 1.5 et 4,2 faisant obligation aux GMP de discuter de toutes les questions relatives à la gouvernance du secteur extractif.

Faisant un tour d'horizon de l'actualité du secteur extractif au Sénégal, Marie Mbathio Ndiaye a abordé les points suivants :

1. Contentieux Woodside Energy et l'État du Sénégal
2. Rapport CIVICUS Monitor – Sénégal
3. Dialogue GCO/Eramet et les Populations de Diogo
4. Audit des Contrats Miniers et Pétroliers
5. Le Détroit d'Ormuz : Opportunités et défis pour le Sénégal
6. SOMISEN et FONSI : La transformation locale de l'or
7. La SAR Raffine le Pétrole de Sangomar

Saluant cette bonne pratique de revue de l'actualité dédiée au secteur extractif, les participants ont examiné le Contentieux Woodside Energy et l'État du Sénégal. Le Président Thialy FAYE a informé les membres du GMP de la saisine du CN-ITIE auprès de l'entreprise Woodside et de l'État du Sénégal (DGID) pour obtenir des éclaircissements concernant le différend. Le représentant de la DGID a souligné l'importance d'une procédure fiscale pointée d'actes administratifs susceptible de recours. Le CN-ITIE suit de près cette affaire pendante devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Le Comité en appelle à un règlement à l'amiable du différend.

Le CN-ITIE a salué les initiatives de SOMISEN sur les initiatives portant sur la transformation locale de l'or. Conformément à l'exigence 2.1 sur le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, le CN-ITIE suggère à la SOMISEN de faire une étude pour le circuit de l'or pour connaître les différentes étapes et acteurs impliqués dans l'extraction, le traitement et la commercialisation de l'or, ainsi que les impacts socio-économiques et environnementaux de cette activité.

A la suite des discussions sur le Rapport CIVICUS Monitor – Sénégal, il a été décidé de la mise sur pied d'un groupe de travail de suivi du protocole de la société civile.

Abordant les notes, les membres présents ont salué la qualité des analyses portant essentiellement sur les exigences de la Norme ITIE 2023. Les membres présents ont unanimement adopté les notes suivantes :

1. Les exonérations fiscales dans le secteur extractif ;
2. Emission Réduction des Émissions de Gaz à Effet de Serre dans l'Industrie ;
Pétrolière et Gazière ;
3. La fiscalité environnementale ; et
4. Position de la société civile sur le Rapport CIVICUS Monitor – Sénégal.

Récapitulatif des décisions prises :

1. Adoption des rapports de dissémination ITIE 2023
2. Intégration de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC), de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), de la Société des Mines du Sénégal (SOMISEN) et du Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL), en tant que membre observateur au sein du Groupe Multipartite ;
3. Validation de l'étude sur les conditions d'octroi ;
4. Validation l'étude sur la mise en œuvre de la Norme ITIE ;
5. Adoption du Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°1/2025 du CN-ITIE ;
6. Compte-rendu de la Réunion extraordinaire n°1/2025 du CN-ITIE ;
7. Adoption du Rapport de cadrage ITIE 2024 ;
8. Désignation d'un point focal de chaque Collège auprès du ST-ITIE en charge de coordonner les activités intra-collège et faciliter la diffusion des informations concernant le collège ;
9. Adoption des notes d'analyse sur :
 - a) Les exonérations fiscales dans le secteur extractif ;
 - b) Émission Réduction des Émissions de Gaz à Effet de Serre dans l'Industrie pétrolière et gazière ; et
 - c) La fiscalité environnementale ;

	<p>d) Position de la Société civile sur le Rapport Civicus</p> <p>10) Le CN-ITIE suit de près cette affaire pendante devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Le Comité en appelle à un règlement à l'amiable du différend.</p> <p>11) Le CN-ITIE suggère à la SOMISEN de faire une étude pour le circuit de l'or pour connaître les différentes étapes et acteurs impliqués dans l'extraction, le traitement et la commercialisation de l'or, ainsi que les impacts socio-économiques et environnementaux de cette activité.</p> <p>12) un plan de suivi des directives présidentielles sera établi</p> <p>A l'unanimité, les membres du CN-ITIE présents ont validé tous les formulaires de Validation 2025 Sénégal.</p> <p>Tous les documents cités en objet, sont disponibles en annexe du présent document.</p>
<p><u>DIVERS</u></p>	<p>1. Annonce du départ du Secrétaire Permanent.</p> <p>Le Président du CN-ITIE a annoncé aux membres présents le départ à la retraite de Madame le Secrétaire Permanent, Marieme Anna Diawara. A l'unanimité, les membres du CN-ITIE ont tenu à exprimer leurs profondes gratitude à l'endroit de Madame Diawara pour services rendus au Pays. Enfin, les membres présents ont décidé de procéder à un Appel à candidature ouvert pour le Poste de Secrétaire Permanent/Coordinateur du CN-ITIE. Un Comité de recrutement a été mis en place à cet effet.</p>
	<p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h30mn.</p>

Annexes :

1. Adoption des rapports de dissémination ITIE 2023

https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Rapport-de-mission_THIES-.docx-V3-20062025-1.pdf

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Rapport-Mission-MATAM-2025.pdf>

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Rapport-Fatick-2025.docx-.pdf>

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Rapport-de-mission-Saint-Louis.docx-V3-26052025.pdf>

[https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Rapport de Mission Kedougou Dernier Canevas1.docx-V3-16062025.pdf](https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Rapport_de_Mission_Kedougou_Dernier_Canevas1.docx-V3-16062025.pdf)

2. Intégration de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC), de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), de la Société des Mines du Sénégal (SOMISEN) et du Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL), en tant que membre observateur au sein du Groupe Multipartite ;

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Decharge-CENTIF.pdf>

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Decharge-OFNAC.pdf>

3. Validation de l'étude sur les conditions d'octroi (Publication attendue dans la première quinzaine du mois juillet) ;
4. Validation l'étude sur l'impact de la mise en œuvre de la Norme ITIE ;

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Etude-des-impacts-de-la-mise-en-oeuvre-de-ITIE.pdf>

5. Adoption du Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°1/2025 du CN-ITIE ;

https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/PV-reunion-GMP-N°1-du-26-02-2025.docx-V2_signed.pdf

6. Compte-rendu de la Réunion extraordinaire n°1/2025 du CN-ITIE ;

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/CR-reunion-extraordinaire-du-CN-ITIE-N°1-du-25-04-2025-V2- signed.pdf>

7. Adoption des notes d'analyse sur :

- a) Les exonérations fiscales dans le secteur extractif ;

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Analyse-des-redressements-fiscaux-2014-2023-.pdf>

- b) Émission Réduction des Émissions de Gaz à Effet de Serre dans l'Industrie pétrolière et gazière ;

https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Note_reduction_emissions_Senegal.pdf

- c) La fiscalité environnementale ;

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Note-Taxe-Parafiscale-ICPE -DIREC-et-ITIE-1.pdf>

- d) Position de la Société civile sur le Rapport Civicus

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/Note-de-position-de-la-societe-civile-membre-du-GMP-CIVISCUS- -revue-PFD.pdf>

- e. État d'exécution des fonds miniers

<https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2025/06/NOTE-SUR-LEFFECTIVITE-DES-FONDS-MINIERS.pdf>

